

## Charte de vie du séjour interquartier 2012

Réalisée lors de la demi-journée de rencontre animateurs/participants le 27 juin 2012 et présentée lors de la réunion d'information aux parents le 27 juin 2012, cette charte de vie a été établie par les jeunes, et avec l'équipe d'animation, lors d'un débat en 5 points :

- **Le sommeil**
- **Téléphone/console de jeux/baladeur**
- **Argent de poche**
- **Attitude et comportement**
- **Vie quotidienne et Propreté**

Cette charte a été envoyée à toutes les familles des participants du séjour. Elle servira de référence durant le séjour et sera affichée sur le campement. Elle a pour objectif de valoriser les choix qui ont été faits par les jeunes et d'en expliquer leur utilité. Il vous est demandé de la lire avec votre enfant afin de le responsabiliser. Un récapitulatif des engagements est à signer et à apporter obligatoirement le jour du départ. Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations.

### **1) Le sommeil :**

Il a été fait une distinction entre une heure où l'on rentre dans les tentes et une heure où l'on ne fait plus de bruit. Il a été ainsi décidé qu'à 23H00 tout le monde rentre dans sa tente et qu'à 00H00 le silence est instauré. En cas de sortie nocturne ou de soirée organisée sur le camp, une heure sera définie par l'équipe d'animation et sera communiquée aux jeunes. De manière générale, les jeunes ont estimé que leurs besoins en terme récupération se situent entre 8H00 et 10H00 de sommeil. **Je m'engage donc à respecter les horaires de coucher et mes besoins en sommeil.**

Tous les participants du séjour ne se coucheront ou lèveront à la même heure, car les activités ne se dérouleront pas en même temps selon le groupe de référence, et car les jeunes n'ont pas les mêmes besoins en terme de récupération selon leur âge. De ce fait, il a été décidé que les jeunes se levant plus tôt ou se couchant plus tard soient respectueux du sommeil de chacun en chuchotant et en essayant de faire le moins de bruit possible. **Je m'engage donc à respecter le sommeil des uns et des autres.**

Il a été décidé que l'on pouvait petit déjeuner jusqu'à 10H00 dernier délai. **Je m'engage donc à me lever à 9H45 dernier délai**, sauf si une autorisation exceptionnelle a été accordée par l'équipe d'animation (en cas de sortie nocturne la veille par exemple).

### **2) Téléphone, ipod, console de jeux :**

Les jeunes souhaitent que les baladeurs et les téléphones portables soient autorisés sur le séjour, mais que les consoles de jeux ne soient donc pas admises sur le séjour. De plus, les téléphones et/ou les baladeurs sont sous leur entière responsabilité. Cela signifie que je fais attention à mes affaires (je ne les laisse pas sans surveillance). **Je m'engage donc à être responsable de mon téléphone et/ou mon baladeur (même pendant les sorties) et à ne pas apporter de console de jeux.**

Avec les jeunes, nous avons décidé que l'utilisation des téléphones et baladeurs se ferait seulement sur les temps libre. En effet, le séjour est un moment de détente et de convivialité. L'objectif est de partager des moments amusants. Cela signifie donc que **je m'engage à ne pas utiliser mon téléphone ou baladeur durant les repas et toutes les activités.**

### **3) Argent de poche :**

Les jeunes ont estimé que la somme de 50€ était suffisante pour pouvoir s'acheter des souvenirs et quelques moments de plaisir. **Je m'engage donc à ne pas amener plus de 50€ sur le séjour.**

Il a été décidé que les jeunes avaient le choix entre être responsable de son argent et confier son argent à un animateur. Dans le cas où l'argent est confié à un animateur, il a été décidé que je demande seulement une fois par jour mon argent à un animateur afin qu'il ne soit pas dérangé tout le temps. **Je m'engage donc à être responsable de mon argent ou à demander celui-ci une fois par jour**, ce qui implique de réfléchir à l'utilisation que j'en fais.

Nous avons également réfléchi à l'utilisation de l'argent durant le séjour. Les jeunes ont le désir de ramener des souvenirs à leur famille, mais aussi l'envie d'acheter des friandises. Les animateurs ont, à cette occasion, rappelé aux jeunes que les friandises contenaient beaucoup de sucres et pouvaient donc entraîner des problèmes dentaires et intestinaux. Les friandises ont également tendance à exciter quand elles sont consommées en grande quantité. **Je m'engage donc à faire attention à l'utilisation de mon argent et à ma consommation de sucrerie.**

#### 4) Attitude, comportement :

Durant les discussions, 3 points importants sont apparus : le respect, le langage et le respect de l'intimité. Concernant le respect, il a été décidé que les moqueries, insultes et impolites n'avaient pas leur place pendant le séjour. De plus, ce respect ne doit pas se limiter aux participants du séjour et aux animateurs, mais aussi à l'ensemble des personnes que nous rencontrerons durant le séjour (intervenants pendant les activités, le personnel du camping, les commerçants, les vacanciers, les autres groupes de jeunes,...). En ce qui concerne le langage, les animateurs ont insisté sur le fait que la façon de parler peut éviter certains conflits et améliorer l'image que l'on renvoie à l'extérieur. Enfin, les jeunes souhaitent que l'on respecte leur intimité. Cela signifie, d'une part, que l'on demande la permission avant de rentrer dans une tente qui n'est pas la notre et que l'on ne regarde pas sous/par-dessus la porte des douches. Cela signifie, d'autre part, que l'on se respecte soi-même en faisant attention à sa propre image. **Je m'engage donc à être une personne respectueuse des autres et de moi-même et à faire attention à son langage.**

Les sanctions ont également été débattues avec les jeunes. Ceux-ci ont souhaité que les tâches ménagères soient la sanction en cas de « *petite bêtise* » et que la privation d'activités soit la sanction en cas de « *grosse bêtise* ». L'équipe d'animation communiquera également avec parents lorsque l'attitude ou le comportement d'un jeune ne correspond pas avec ce qu'il vient d'être cité. Cependant, l'équipe d'animation préfère rappeler que le fait de présenter des excuses sincères et de prendre conscience de ses actes sera pris en compte. Enfin, en cas d'acte répréhensible par la loi (vol, violence, mise en danger d'autrui,...), l'équipe d'animation se verra dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires : rapatriement aux frais des familles. **Je m'engage donc à avoir pris connaissance des sanctions et à les respecter le cas échéant.**

#### 5) Vie quotidienne et Propreté

Les jeunes ont souhaité que lors de l'organisation du petit déjeuner, chacun soit en charge de nettoyer ce dont il se sera servi. Les dernières personnes ayant déjeunés seront chargés de passer un coup d'éponge sur la table. **Je m'engage donc à laver mon bol, ma cuillère, mon couteau... tous les matins.**

Pour l'organisation des repas du midi et du soir, chaque groupe de référence (7-8 jeunes + 1 animateur) aura sur son planning des préparations de repas (environ une fois tous les 2 jours). Durant ce temps, les jeunes et animateurs devront mettre la table, préparer le repas, débarrasser la table, faire la vaisselle et la ranger. **Je m'engage à respecter le planning et à participer aux tâches ménagères.**

Concernant la propreté, les jeunes ont souhaité participer au tri sélectif des déchets. Il y aura donc plusieurs poubelles mises à disposition des jeunes sur le campement. De plus, lorsqu'un déchet quel qu'il soit traîne sur le camp, il a été décidé de le ramasser afin de pouvoir évoluer sur un campement propre et ainsi ne pas attirer la faune environnante. **Je m'engage donc à respecter la propreté sur le campement.**

Il a été également évoqué la propreté des tentes. Les jeunes ont décidés d'aérer leur tente tous les jours et de la nettoyer tous les jours. **Je m'engage donc à respecter la propreté dans ma tente.**

Pour finir, nous avons évoqué la propreté individuelle. Les jeunes se sont engagés à se laver tous les jours et à faire attention aux vêtements qu'ils portent. A ce titre, de la lessive sera mise à disposition et les jeunes pourront laver leur linge sale avec l'aide d'un animateur, si besoin est. Chacun entreposera son linge sale dans un sac rangé dans sa valise afin de ne pas importuner ses camarades de tente. **Je m'engage donc à respecter ma propreté individuelle et par conséquent celle des autres.**

#### Conclusion :

L'équipe d'animation se réserve le choix de faire évoluer ces règles de vie collective durant le séjour. En effet, si certaines règles ne fonctionnent pas, ne sont pas respectées ou ne sont pas adéquates au bon fonctionnement du campement. L'équipe d'animation utilisera son « *bon sens* » afin que le séjour se déroule dans les meilleures conditions. De plus, lors de notre arrivée à la forge de Quillan, le directeur de la structure nous présentera le règlement intérieur du camping.

L'organisation du séjour permettra aux jeunes de pouvoir s'exprimer quand ils le souhaitent, et plus particulièrement lors des réunions de bilan de journée tous les jours suite au repas. Ils pourront à cet égard soit proposer, soit faire évoluer l'une des règles de vie quotidienne citées plus haut.

Enfin ces règles engagent les jeunes participants au séjour, mais également les animateurs.

L'équipe d'animation du séjour.

## Charte de vie du séjour interquartier 2012

*Cette charte est un récapitulatif des engagements cités dans le texte que vous venez de lire. Elle est à signer et à apporter obligatoirement le jour du départ.*

Je m'engage à respecter les horaires de coucher et mes besoins en sommeil.

Je m'engage à respecter le sommeil des uns et des autres.

Je m'engage à me lever à 9H45 dernier délai.

Je m'engage à être responsable de mon téléphone et/ou mon baladeur et à ne pas apporter de console de jeux.

Je m'engage à ne pas utiliser mon téléphone ou baladeur durant les repas et toutes les activités.

Je m'engage à ne pas amener plus de 50€ sur le séjour.

Je m'engage à être responsable de mon argent ou à demander celui-ci une fois par jour.

Je m'engage à faire attention à l'utilisation de mon argent et à ma consommation de sucrerie.

Je m'engage à être une personne respectueuse des autres et de moi-même et à faire attention à son langage.

Je m'engage à avoir pris connaissance des sanctions et à les respecter le cas échéant.

Je m'engage à laver mon bol, ma cuillère, mon couteau... tous les matins.

Je m'engage à respecter le planning et à participer aux tâches ménagères.

Je m'engage à respecter la propreté sur le campement.

Je m'engage à respecter la propreté dans ma tente.

Je m'engage à respecter ma propreté individuelle et par conséquent celle des autres.

A la suite de la lecture de ce texte, je passe un contrat avec l'ensemble des participants et moi-même à respecter tous les engagements cités :

**Signature des parents :**

**Signature du participant :**